Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500101-20251208-20250702-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en maire, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 2 décembre 2025

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, Michel GOURDIN, Éliane MASSON, Daniel PITEL, Valérie PITOIS, David GUILLOUX, Michel COFFRE, Régine AUVRAY, Suzanne BRÉGU, Ursula TURPIN, Laurence DOUABIN, Dany LE MOUNIER, Michaël BÉZIEL, Jérôme CUDELOU.

Absents : Caroline CHARON, Carinne BOULVAIS, Nicolas EONO.

Absents représentés : Mme Julie PITEL représentée par M. Daniel PITEL, M. Claude DROVAL représenté par M. Dany LE MOUNIER.

Secrétaire de séance : Michaël BÉZIEL

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 14 **Votants** : 16

Délibération n°2025.07.02

FINANCES – Clôture du budget annexe « Les Primevères »

Vu la délibération n° 2013.11.59 du 12 novembre 2013 portant sur la création d'un budget annexe du lotissement « Les Primevères »

Considérant l'achèvement de l'ensemble des travaux du lotissement communal « Les Primevères » et compte tenu de la vente de tous les lots ;

Considérant que dès lors ce budget n'a plus lieu d'être, il convient de le clôturer ;

Le Conseil municipal décide :

- ✓ **de clôturer le budget annexe « Les Primevères » ;**
- ✓ **de charger Madame le Maire de notifier cette décision auprès de Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Dol-de-Bretagne ainsi qu'auprès de toute autorité qualifiée ;**
- ✓ **d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.**

À l'unanimité (Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 10/12/2025.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,
Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,
Michaël BÉZIEL

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500101-20251208-20250702-DE

